



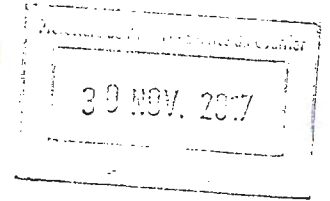
Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 06 novembre 2017**

**DÉLIBÉRATION N°2017-087 (Modificatif suite erreur matérielle)**

**OBJET : Acquisition rue de Picardie (subdivision de la parcelle AP 432)**



En exercice : 20  
Membres  
Présents(s) : 17  
Pouvoir(s) : 1  
Absent(s) : 3

Le six novembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

**Le ou les membres absent(s) :**

Aurore BAUGE, Philippe THOMAS, Axelle BONNIN

**Secrétaire de séance : Monsieur Christian VEILLAT**

**CONSIDÉRANT** que l'article [L. 2241-1](#) du CGCT indique que "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition de cette parcelle est indispensable **afin d'assurer la cohérence du l'emprise du domaine public communal.**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'acquisition des 41m<sup>2</sup> de la parcelle AP 432 situés sur le trottoir de la rue de Picardie pour un montant de 4.100€.
- Autoriser M. Ducroux à signer l'acte administratif relatif à ce transfert.
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout autre document nécessaire dans le cadre de ce dossier.

**Délibération adoptée par 16 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT